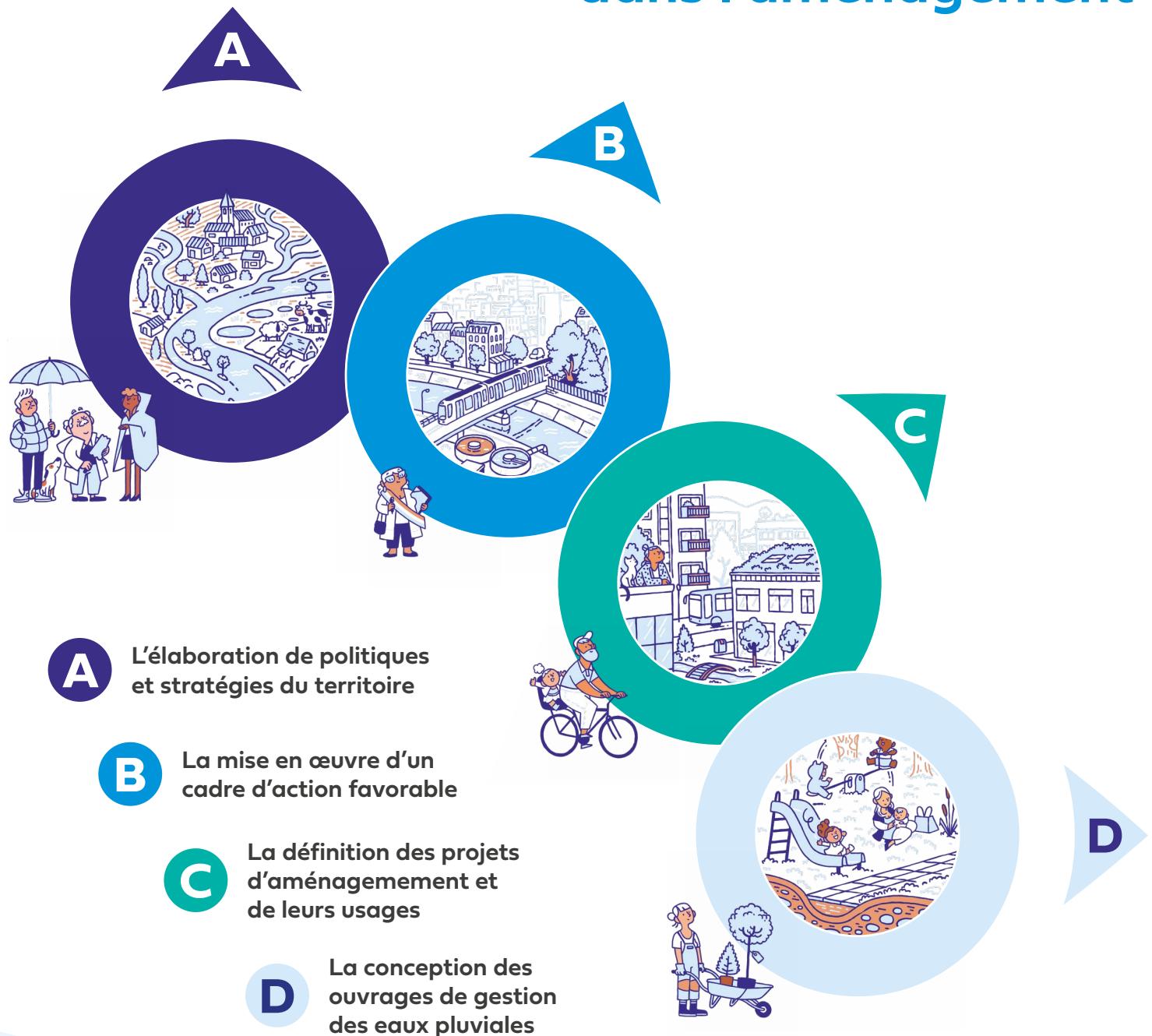


Les principes du Graie

pour la bonne gestion des eaux pluviales dans l'aménagement



Les 16 principes du Graie pour la bonne gestion des eaux pluviales dans l'aménagement

Politique et Stratégie

A



1. AMBITION POLITIQUE

- Formaliser une ambition politique partagée
- Clarifier la gouvernance et les responsabilités
- Encourager les expérimentations et innovations

2. BASSIN VERSANT

- Déployer une vision intégrée de la ville connectée à son bassin versant (amont – aval)
- Dépasser les limites administratives pour s'intégrer dans la vision bassin versant (territoires et compétences)

3. ADAPTATION ANTICIPATION

- Anticiper l'adaptation du territoire au regard des enjeux de l'eau et de la ville, rechercher la robustesse face aux changements climatiques

4. COOPÉRATION INTERSECTORIELLE

- Mobiliser l'ensemble des acteurs (publics et privés) et les services concernés, dans une approche transversale et intersectorielle
- Sensibiliser les citoyens

C



Projets d'Aménagement : conception et usages

9. RESPECT DES SPÉCIFICITÉS

- Lire le paysage, respecter le cycle naturel de l'eau et la topographie du site (actuel et historique), et ce, dès le plan masse
- Prioriser ralentissement, infiltration, stockage et évapotranspiration

10. ANTICIPATION

- Anticiper les effets du changement climatique
- Anticiper les parcours de l'eau en amont de la conception des projets, et notamment adapter les formes urbaines à la gestion de l'eau (perméabilité, connexion au sol, axes d'écoulement)
- Anticiper et mobiliser les futurs usagers et exploitants

11. SOBRIÉTÉ (ÉCONOMISER)

- Prioriser des aménagements peu techniques, sobres et utilisant les pouvoirs du sol et du végétal
- Éviter l'imperméabilisation et la canalisation des eaux
- Valoriser les eaux pluviales comme une ressource
- Renforcer la circularité locale de l'eau
- Privilégier des aménagements surfaciques multiusages et multifonctionnels

12. COMBINAISON DES SOLUTIONS

- Combiner différentes solutions
- Assurer une continuité fonctionnelle entre ouvrages publics et privés face aux différents événements climatiques

Cadre d'action favorable

B



5. CO-CONSTRUCTION

- Établir collectivement des règles intégrant la transversalité : diversité des objectifs, des fonctions et des secteurs concernés

6. EMBOITEMENT D'ÉCHELLES

- Échelles traduisant l'articulation des différentes politiques publiques (zonages et PLU), programmes et plans de gestion
- Garantir l'articulation des différents plans relatifs à l'eau (SAGE, PPRI, assainissement...)

7. RÈGLES GIEP - Gestion Intégrée des Eaux Pluviales

- Établir des règles GIEP favorisant la gestion à la source et les solutions fondées sur la nature
- Intégrer les différentes dimensions de la GIEP : niveaux de service, ouverte à la diversité des solutions, dans les documents de planification

8. ACCOMPAGNEMENT

- Développer des moyens pour accompagner les changements de paradigme et de pratiques : Sensibiliser l'ensemble des acteurs, y compris les usagers, communiquer, expliquer et accompagner la mise en œuvre des principes proposés

D



Ouvrages : du dimensionnement à l'exploitation

13. ANTICIPATION

- Anticiper l'entretien et la maintenance par une conception collaborative, une formation des services et la sensibilisation des usagers
- Respecter les objectifs de plurifonctionnalité

14. DIMENSIONNEMENT

- Dimensionner les ouvrages et aménagements en intégrant les différents niveaux de service et le changement climatique

15. RÉALISATION

- Etablir le cadre d'une réalisation précautionneuse et adaptée
- Accompagner les changements de pratiques

16. SUIVI et ADAPTATION

- Mettre en œuvre un suivi et une gestion patrimoniale active (performances, référencement SIG)

Les principes du Graie pour la bonne gestion des eaux pluviales dans l'aménagement s'inscrivent dans la dynamique engagée aux côtés de l'IWA avec les principes pour des territoires « Eau-responsables » sur lesquels 25 territoires de la Région Auvergne Rhône Alpes se sont engagés depuis 2017.

Les principes du Graie portent sur la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement et visent à :

- o formaliser et partager **les valeurs du Graie**,
- o partager des **retours d'expérience inspirants** et contribuer à l'émulation collective et au **transfert des savoirs et savoir-faire**
- o renforcer la **mise en réseau et la visibilité des acteurs** qui partagent ces principes et contribuent à les mettre en œuvre et à les diffuser

Le Graie a été créé en 1985 pour favoriser le développement des connaissances et l'amélioration des pratiques pour la gestion intégrée et durable de l'eau dans la ville. La gestion des eaux pluviales et l'hydrologie urbaine sont des thématiques phares portées depuis sa création.

La gestion intégrée est un réel changement de paradigme au regard de la vision traditionnelle et historique de la gestion des eaux pluviales et de l'assainissement, de l'urbanisme et de l'aménagement des villes.

Ses principes ont largement évolué au cours des quatre décennies d'existence du Graie, au regard des connaissances nouvelles, des contextes et des enjeux nouveaux et de la sensibilité des acteurs des politiques publiques à la place et la valeur de l'eau dans l'aménagement. Cependant, elle reste considérée comme une solution nouvelle appelant un changement des pratiques.

La gestion intégrée et durable des eaux pluviales dans l'aménagement s'inscrit dans un contexte en évolution rapide et complexe : le changement climatique (le trop et le trop peu), la raréfaction des ressources (eau, sol, énergie, matériaux, finances), l'urbanisation croissante et la densification, ainsi que la complexification et l'interconnexion des politiques de la ville.

Ainsi, les principaux enjeux soutenus par les principes sont :

- o Gérer l'eau de pluie comme une ressource dans une approche transversale,
- o Anticiper la gestion de l'eau dans les projets aux différentes échelles et faire un pas de côté pour rechercher des solutions adaptées au cas par cas.
- o Contribuer au transfert de connaissances et accélérer l'évolution des pratiques,

Le déploiement et la mise en œuvre de la bonne gestion des eaux pluviales se joue à 4 niveaux d'actions complémentaires :

- A** L'élaboration de politiques et stratégies du territoire
- B** La mise en œuvre d'un cadre d'action favorable à l'échelle des territoires
- C** La définition des projets d'aménagement et de leurs usages
- D** La conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales

Elle appelle un engagement particulier des acteurs pour promouvoir, faciliter, accompagner ou conduire le changement :

- o Une vision de la bonne gestion des eaux pluviales dans l'aménagement
- o Un engagement des acteurs pour sortir des silos et des sentiers battus
- o L'ouverture et la mobilisation de compétences multiples et nouvelles

Il ne s'agit pas d'une règle unique. Maître d'ouvrage, maître d'œuvre, assistants à maîtrise d'ouvrage, entreprises de travaux... chacun agit à son niveau, en fonction de ses compétences. C'est là une des grandes richesses de la gestion des eaux pluviales.

Nous espérons que ces principes aideront chacun à se positionner et faire évoluer ses pratiques pour une gestion plus durable et intégrée des eaux pluviales dans l'aménagement.